

## LE SCANDALE DES LOTERIES PAR RÉVÉLATION

Comment organiser une loterie commerciale richement dotée, mais en limitant le nombre de gains distribués ? La solution consiste à organiser une « loterie par révélation. »

Lors d'une loterie commerciale classique, un tirage au sort est effectué et permet de distribuer l'intégralité des lots.

A l'inverse, lors d'une loterie par révélation, seule la découverte d'un numéro gagnant ou d'un emballage gagnant permet de distribuer les lots. En fait, peu de lots seront gagnés.

En effet, deux éléments vont réduire les chances de gain :

- D'une part l'emballage gagnant peut rester en stock pendant la durée de l'opération promotionnelle et ne sortir qu'après la date limite de participation ;
- D'autre part, L'acheteur de l'emballage gagnant n'est pas intéressé par l'offre promotionnelle et l'ignore ;

L'organisation d'une loterie par révélation est donc doublement intéressante pour l'organisateur : d'une part, elle permet de faire décoller les ventes de produits, d'autre part, seule une partie des lots est distribuée, d'où des économies appréciables...

Juridiquement le procédé est licite, déontologiquement il est critiquable. C'est pourquoi, depuis sa création, le **Réseau anti-arnaques** réclame inlassablement une modification de la réglementation pour contraindre les organisateurs à distribuer réellement la totalité des lots prévus, en les obligeant par exemple à reverser à une œuvre humanitaire ou caritative la contre valeur des lots non gagnés.

Un budget marketing dépensé, une association humanitaire soutenue financièrement : l'honneur sera sauf...

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 **PARTHENAY cedex** ([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)). Elle alimente la page **Facebook** du **RAA**.

Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** ([president@arnaques-infos.org](mailto:president@arnaques-infos.org))